

Mon corps, mon droit !

I. Les droits sexuels et reproductifs, c'est quoi

Réponds aux questions ci-dessous. Attentions, parfois, plusieurs réponses peuvent être bonnes.

1. Les droits sexuels et reproductifs c'est :

- A. pouvoir choisir avec qui et quand on veut se marier.
- B. choisir si on veut avoir des enfants ou pas, et choisir quand on veut les avoir.
- C. avoir accès à de bons soins de santé lorsqu'on est enceinte.
- D. pouvoir aller à l'école.

2. Qui a des droits sexuels et reproductifs ?

- A. Les enfants.
- B. Les adultes.
- C. Les femmes enceintes.

3. L'information sur la santé fait-elle partie des droits sexuels et reproductifs ?

- A. Oui, pour connaître ses droits, on a besoin d'être informés.
- B. Non, les droits existent et cela suffit.

4. Les filles :

- A. ont plus de risques de subir des discriminations et des violences sexuelles à l'école.
- B. ont toujours les mêmes droits que les garçons.
- C. ont plus facilement accès aux soins de santé.
- D. sont plus malignes que les garçons.

5. Les textes internationaux protégeant les droits humains interdisent :

- A. Les mariages forcés.
- B. L'homosexualité.
- C. Les violences envers les filles et les femmes.

6. Lors d'un mariage forcé :

- A. on oblige une personne à se marier avec quelqu'un, contre sa volonté.
- B. on se marie par amour.
- C. les parents ne peuvent pas décider qui leur enfant va épouser.

7. Les femmes défenseures des droits humains ont plus de chance de subir des violations de leurs droits.

- A. Vrai
- B. Faux

8. À ton avis, quelles femmes ont le plus de chance de subir des violences sexuelles ?

- A. Les femmes homosexuelles.
- B. Les femmes migrantes et réfugiées.
- C. Les femmes chefs d'entreprise.
- D. Les femmes vivant en grande pauvreté.

9. Les filles :

- A. sont plus douces que les garçons.
- B. peuvent être présidente d'un pays.
- C. savent mieux faire le ménage que les garçons.
- D. s'occupent mieux des enfants.

10. Les gouvernements doivent :

- A. donner accès aux soins de santé à toutes les femmes.
- B. permettre aux femmes d'accoucher sans risques.
- C. ne pas discriminer les femmes par rapport à leur origine.

RÉPONSES : Les droits sexuels et reproductifs, c'est quoi ? POUR LE PROFESSEUR

1 : a, B et C. Les droits sexuels et reproductifs, c'est d'abord la question du choix de sa sexualité, de sa vie de couple et de famille, de son orientation sexuelle. C'est aussi le droit à la protection contre les violences sexuelles et à la santé maternelle et reproductive.

2 : a, B et C. Tout le monde, homme ou femme, enfant ou adulte, a des droits sexuels et reproductifs.

3 : a. L'information sur les droits sexuels et reproductifs est primordiale si l'on veut que ces droits soient connus de tous et réellement appliqués.

4 : a. La violence sexuelle dans le cadre scolaire est un fléau dans de nombreux pays. Aux États-Unis par exemple, selon une étude d'Amnesty, 83 % des filles (âgées de douze à seize ans environ) scolarisées dans l'enseignement public ont été victimes de harcèlement sexuel, sous une forme ou une autre.

5 : a et C. Les droits sexuels et reproductifs ont été reconnus au fil des ans dans différents textes internationaux. Plusieurs pratiques traditionnelles et/ou culturelles néfastes ont donc été interdites, comme les mariages forcés ou les mutilations génitales féminines. Choisir son orientation sexuelle, et donc l'homosexualité, n'est pas interdit par le droit international. Cependant, la reconnaissance d'un droit de choisir son orientation sexuelle ne fait pas l'unanimité au sein des pays du monde. 6 : a. L'un des deux conjoints au moins n'a pas choisi de se marier dans un mariage forcé. Un mariage d'enfant est associé à un mariage forcé, car l'enfant ne peut pas donner de libre consentement. Ce sont le plus souvent les parents qui choisissent avec qui leur enfant va se marier, parfois dès la naissance.

7 : a. Les femmes défenseuses sont souvent victimes de violences sexuelles pour les « punir » de leur engagement. Les violences peuvent émaner de l'entourage proche de ces femmes (famille, communauté).

8 : a, B, D. Certaines femmes sont plus vulnérables que d'autres, en particulier si elles vivent en situation de pauvreté et d'isolement.

9 : B. Les filles ne sont pas plus intelligentes ou plus douces que les garçons, ni naturellement plus douées pour s'occuper des enfants ou des tâches ménagères. Ces sont des préjugés que nous avons depuis notre enfance sur les filles et les garçons.

10 : a, B et C. Les gouvernements se sont engagés au travers de nombreux textes internationaux à protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes.

II. Retrouve quel témoignage et quel droit vont ensemble. Attention, parfois, plusieurs réponses sont possibles.

Droits :

- A. Droit à la protection contre le harcèlement et les violences sexuelles
- B. Droit à la protection contre le mariage forcé
- C. Droit à la protection contre les traitements inhumains et dégradants
- D. Droit de choisir son orientation sexuelle
- E. Droit à la santé maternelle

Témoignages :

1. « Mes parents ont arrangé le mariage. Je n'avais pas le choix. Je n'avais même pas le droit d'aller à l'école. Dans les milieux ruraux, les gens pensent : « Ça sert à quoi, une éducation (...), surtout pour les filles ? » Les parents disent toujours : « Personne ne sait quand on va mourir. Nos filles doivent donc se marier jeunes pour nous donner beaucoup d'enfants – des enfants qui pourront s'occuper de nous. « Je devais accepter. » Jamillah, Nigérienne de seize ans, a été forcée de se marier à quatorze ans.

B. Droit à la protection contre le mariage forcé

2. Kourecha est sage-femme à Ali-Sabieh (Djibouti). Des amies lui demandent parfois d'exciser leur fille. « Je refuse toujours. J'essaye d'expliquer pourquoi. Moi-même, je suis encore habitée par le stress de ma propre excision. Ça revient dans mes rêves. J'avais sept ans. (...) Personne ne m'a dit : « du premier jour jusqu'à l'accouchement, tu ressentiras la douleur, tu auras des brûlures, des déchirures (...). Personne. » (Témoignage rapporté par Céline Gautier et Marie Bryon, www.mafacondedirenon.be).

A. Droit à la protection contre le harcèlement et les violences sexuelles

C. Droit à la protection contre les traitements inhumains et dégradants

2. Criselda, la femme de Fortunato, un ouvrier du bâtiment de San Juan de Ccarhuacc, ne parle que le Quechua. Ils vivent dans les Andes, dans la région de Huancavellica au Pérou. En 2008, à la suite d'une chute dans les champs, Criselda souffrait de douleurs abdominales et s'est rendue au centre de santé. Son mari travaillait alors à Lima à cause du manque d'emploi dans sa région ; il n'était pas présent pour l'assister. Le médecin ne comprenant pas ce qu'elle disait, il l'a renvoyée chez elle en affirmant que tout allait bien. Elle a pourtant fait une fausse couche deux jours plus tard.

E. Droit à la santé maternelle

4. L'Ouganda est l'un des pays les plus répressifs à l'égard des homosexuels, hommes et femmes.

« Ils m'ont déchiré mes vêtements, ils ont fait des remarques odieuses, ils disaient par exemple que je devais être punie parce que je refusais aux hommes ce qui leur revenait à bon droit (...) » Norah, Ougandaise.

D. Droit de choisir son orientation sexuelle

5. « Mon professeur l'année dernière me faisait peur, car il insistait pour avoir des relations sexuelles avec lui. Quand je l'ai dit à mes parents, ils n'ont rien fait contre lui. Ils n'en ont même pas parlé au principal. Ils ont peur des professeurs. Ils pensent qu'ils leur sont inférieurs. Maintenant, j'ai peur d'aller à l'école et je rate beaucoup de cours ». Une élève du Bénin (Extrait de Making School Safe for Girls: Combating Gender-Based Violence in Benin de B. Wilde)

A. Droit à la protection contre le harcèlement et les violences sexuelles

III. Imagine le mariage forcé.

Plusieurs raisons peuvent pousser les parents à marier leur fille très tôt. Coche les bonnes réponses.

Les parents peuvent marier leur fille de force car :

1. Marier sa fille avec une personne issue de la même famille ou de la communauté d'origine permet de conserver le patrimoine familial.

Vrai - Faux

2. Les filles sont toujours d'accord pour se marier, elles rêvent de porter de belles robes.

Vrai - Faux

3. Dans plusieurs pays, les filles ne sont pas les égales des garçons. Elles sont considérées comme étant moins performantes, plus faibles que les garçons. Leur éducation peut être considérée comme du gaspillage. On peut donc les marier très jeunes, cela ne représente pas une grande « perte ». Une fois mariées, beaucoup ne retournent jamais à l'école.

Vrai - Faux

4. Dans certains pays, on marie les filles de force, car cela a toujours été ainsi. Faire autrement, cela voudrait dire rompre avec sa communauté, ses traditions.

Vrai - Faux

5. Pour beaucoup de familles, marier une fille permet d'avoir une bouche en moins à nourrir, car elle part habiter chez son mari ou la famille de son mari.

Vrai - Faux

6. Dans certains pays, les familles aiment beaucoup organiser de grandes fêtes. Les parents peuvent vouloir marier leur fille, car c'est l'occasion de faire la fête et d'inviter toute la famille et les amis.

Vrai - Faux

7. Certaines familles estiment que marier leur fille est le meilleur moyen de les protéger contre la violence de leur quartier, leur communauté d'origine. On la met en sécurité ailleurs.

Vrai - Faux

8. Ce n'est pas grave de marier sa fille, car la plupart du temps, même une fois mariée, elle reste à la maison avec ses parents jusqu'à ses 18 ans.

Vrai - Faux

MOTS À PLACER Définitions :

~~Stérilisation, Viol Conjugal, Egalité, CEDEF, genre, Droit Humanitaire, Peers, Homophobie, Discriminer, Excision, Sugar Daddy, Salvador, mariage Forcé, avortement Clandestin, Préjugé, mariage arrangé, Planification (Familiale), Sexisme, Dot, Somalie.~~

1. **Excision** : On utilise souvent le terme d'excision pour parler des mutilations génitales féminines, mais ce terme générique ne rend pas compte des différentes catégories existantes. On peut les classer selon quatre types : la clitoridectomie qui est l'ablation partielle ou totale du clitoris et/ou du capuchon du clitoris ; l'excision qui concerne l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres ; l'infibulation qui est le rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans excision du clitoris ; le quatrième type comprend toutes les autres interventions nocives pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non thérapeutiques, comme la ponction ou la scarification.

2. **Viol Conjugal** : Dans de nombreux pays, ce type de violence sexuelle est encore très tabou : dans de nombreux cas, les victimes n'osent pas porter plainte par peur qu'on ne les prenne pas au sérieux. En Belgique, l'agression sexuelle au sein du couple est punie par la loi depuis 1989.

3. **Stérilisation** : La stérilisation peut être imposée à certaines catégories défavorisées dans le cadre de contrôle démographique, parfois à leur insu. La plupart du temps, au lieu d'expliquer aux femmes comment utiliser un contraceptif, on les manipule pour qu'elles acceptent l'intervention. Certains utilisent même l'octroi d'avantages sociaux pour faire pression et obtenir leur accord.

4. **Sugar DaDDy** : Dans certains cas, les « suggar daddies » peuvent financer les dépenses liées à l'école en échange de faveurs sexuelles de la part de jeunes filles défavorisées.

5. **Salvador** : Actuellement, seuls 5 pays interdisent l'avortement sans aucune exception : le Chili, le Salvador (depuis 1998), le Nicaragua, Malte et le SaintSiège au Vatican.

6. **Homophobie** : On nomme homophobie toute manifestation, avouée ou non, de discrimination, d'exclusion ou de violence à l'encontre d'individus, de groupes ou de pratiques homosexuels. Un acte homophobe, c'est refuser un droit ou un service à une personne en raison de son homosexualité réelle ou supposée. C'est aussi l'agression physique, écrite ou verbale, la diffamation, l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

7. **DISCRIMINER** : Dans certains pays, la discrimination contre les femmes est inscrite dans la loi ; dans d'autres, elle persiste malgré la législation sur l'égalité. Les femmes accèdent plus difficilement que les hommes aux ressources et aux moyens de production comme les terres, le crédit et l'héritage. Elles reçoivent des salaires moins élevés que les hommes et la majeure partie de leur travail n'est pas rémunérée. Elles travaillent souvent pour l'économie souterraine, sans sécurité de l'emploi ni protection sociale.

8. **Egalité** : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » : ce droit fondamental est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Actuellement, seulement 139 constitutions garantissent l'égalité des sexes dans le monde.

9. **Somalie** : Dans ce pays d'Afrique de l'Est, on estime que près de 98 % des jeunes filles sont excisées.

10. **Dot** : Dans les pays où la famille de la mariée reçoit une dot, le mariage représente un apport qui peut motiver les parents à marier leur fille de force. Dans les pays où la famille de la mariée donne la dot, certaines femmes cherchent par tous les moyens à avoir un garçon, plus avantageux économiquement. Elles peuvent donc avoir recours à ce qu'on appelle un « avortement sélectif », c'est-à-dire une interruption volontaire de grossesse si le sexe du bébé n'est pas celui désiré.

11. **genre** : Contrairement au sexe, le genre n'a rien de naturel : c'est un construit social et culturel qui établit pour chaque sexe les rôles et comportements qui sont considérés comme appropriés. C'est à travers ces rôles que des relations inégales de type économique, social, culturel, politique ou encore ethnique peuvent se créer.

12. **CEDEF** : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est adoptée par l'ONU en 1979. C'est le premier texte contraignant relatif aux droits humains qui vise à améliorer le statut des femmes dans la sphère publique comme la sphère privée, en exhortant les États à modifier non seulement les lois qui discriminent les femmes, mais aussi tous les schémas et les modèles de comportement socioculturel à la base des préjugés et des pratiques coutumières.

13. **Peers** : Le docteur Willy Peers est arrêté et placé en détention en 1973. Il avoue avoir pratiqué 300 avortements alors que la loi belge interdit strictement l'interruption volontaire de grossesse, qui est passible de poursuites pénales pour « crimes et délits contre l'ordre des familles et la moralité publique ». L'arrestation du docteur Peers suscite une forte mobilisation qui va conduire à la légalisation de l'information sur la contraception.

14. **Droit Humanitaire** : Selon le droit humanitaire, les soldats réguliers peuvent être responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre des civils. Ce sont le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et pour le Rwanda (TPIR), dans les années 1990, qui ont explicitement mis en cause des accusés pour violences sexuelles en temps de guerre et qui ont défini les crimes commis contre des femmes tels que le viol comme torture, crime contre l'humanité ou génocide.

15. **mariage arrangé** : En Inde, on estime à 95 % la proportion de mariages arrangés.

16. **mariage Forcé** : Selon les normes internationales en matière de mariage, un mariage ne peut être contracté qu'avec le plein et libre consentement des futurs époux. Les Nations unies ont reconnu que le mariage avant dix-huit ans constitue un préjudice pour l'enfant. Beaucoup de pays, comme la Belgique, ont fixé à dix-huit ans l'âge légal pour se marier : pourtant, 14 millions de filles de moins de 18 ans seraient mariées tous les ans.

17. **avortement Clandestin** : Un avortement clandestin est pratiqué en dehors d'un établissement de santé publique, dans des conditions souvent insalubres par des personnes sans la formation adéquate. Il peut générer des hémorragies internes, provoquer des infections et entraîner la stérilité voire la mort. Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'avortement clandestin est l'une des causes principales de la mortalité maternelle : 70 000 femmes en meurent chaque année.

18. **Planification (Familiale)** : L'accès aux méthodes de planification et à l'information en matière de procréation est un droit reconnu par de nombreux traités internationaux. Cependant, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUP) estime que 222 millions de femmes dans le monde n'y ont toujours pas accès.

19. **Préjugé** : Les préjugés sont des images préconçues de comportements censés correspondre à chaque sexe développé dès le plus jeune âge. Ils sont reproduits et perpétués par processus d'imitation de personnes du même sexe. Dès lors, si l'image donnée dans la société est celle d'un homme dominant et machiste, l'enfant la reproduira, ce qui provoquera la discrimination plutôt que des relations égalitaires.

20. **Sexisme** : Aujourd'hui, le sexisme touche tous les secteurs de la vie et des relations humaines : le monde du travail, les médias, l'éducation, l'économie, etc. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un œil à quelques chiffres éloquentes : dans les pays en développement, si les femmes produisent 60 à 80 % de l'alimentation, elles ne possèdent que 1 % des terres ; dans l'Union européenne, 2,4 % des directeurs généraux sont des femmes.

IV. MON CORPS, MES DROITS

Quiz Mon corps, mes droits

Les droits sexuels et reproductifs sont apparus progressivement et ont été reconnus par les États dans différents textes. Ce quiz permet d'introduire les droits sexuels et reproductifs en général : quels sont-ils ? Qui peut s'en prévaloir ?

RÉPONDS AUX QUESTIONS CI-DESSOUS. ATTENTION, PARFOIS, PLUSIEURS RÉPONSES PEUVENT ÊTRE BONNES.

1. Avoir des droits sexuels et reproductifs signifie que :

- A. Vous pouvez choisir si vous voulez avoir des rapports sexuels et avec qui.
- B. Vous pouvez voter dès 18 ans.
- C. Vous pouvez avoir accès à l'information et aux services de santé sexuelle et productive.
- D. Vous avez aussi des devoirs sexuels et reproductifs une fois en couple.
- E. Vous pouvez choisir si et quand vous souhaitez fonder une famille.

Réponse B : le droit de vote n'a rien à voir avec les droits sexuels et reproductifs. Il reste cependant un droit civique fondamental qui permet aux femmes de participer à la vie politique de son pays.

2. Qui a des droits sexuels et reproductifs ?

- A. Seulement les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.
- B. Seulement les hommes de plus de 18 ans.
- C. Seulement les citoyens dont les gouvernements ont ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme
- D. Tout le monde.
- E. Seulement les hétérosexuels et les couples mariés.

Tout le monde a des droits sexuels et reproductifs. Les hommes et les femmes, qu'ils aient moins ou plus de 18 ans, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, en couple ou célibataires. Réponse C : La Déclaration universelle ne crée pas d'obligations juridiques : elle ne peut forcer un pays à attribuer des droits sexuels et reproductifs à ses citoyens.

3. Que comprend l'éducation sexuelle compréhensive ?

- A. Des informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles.
- B. Des informations uniquement pour les filles.
- C. Des informations sur les différents modes de contraception.
- D. Des informations sur les différents droits que l'on possède et sur les moyens de les faire valoir.

Réponse C : L'éducation sexuelle s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons. Il est essentiel que chacun bénéficie d'informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles, les différents modes de contraception et les différents droits sexuels et reproductifs que l'on possède et sur les moyens de les faire valoir.

4. Quelle proposition est fautive ?

- A. Chaque minute, une femme meurt en donnant la vie.
- B. Chaque année en Belgique, les femmes au volant sont responsables de 500 morts sur les routes.
- C. Aux États-Unis, les femmes afro-américaines ont 4 fois plus de chance de mourir à cause de complications de grossesse que les femmes blanches.
- D. Les hommes de moins de 25 ans ont 3 fois plus de risques d'être tués dans un accident de la route que les jeunes femmes.

5. Lequel de ces chiffres est faux ?

- A. Dans le monde, 66 % des analphabètes sont des femmes.
- B. En Belgique, seulement 20 % des chefs d'entreprises sont des femmes.
- C. 650 000 femmes sont l'objet d'un trafic chaque année dans le monde.
- D. 89 % des femmes font mieux à manger que les hommes, mais elles n'ont pas la capacité de diriger un restaurant.

Réponse A : Les femmes et les filles sont souvent exclues du système scolaire, ce qui les empêche d'accéder à des postes professionnels élevés et de bénéficier d'un salaire correct. Cette exclusion les maintient dans une position vulnérable dans la société et perpétue les violations de leurs droits fondamentaux. Réponse B : Malgré l'accession des femmes belges aux études supérieures, elles sont moins enclines à accéder à des postes de haute responsabilité. Réponse C : Les femmes sont parfois considérées comme des objets et vendues pour leur corps. Les principaux réseaux de trafics de femmes se trouvent en Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Philippines, etc.) et en Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Albanie, Serbie, etc.)

6. Quels sont les 5 pays où l'avortement reste strictement interdit ?

- A. Chili, Pays-Bas, Norvège, Le Saint-Siège du Vatican, Inde
- B. Le Saint-Siège du Vatican, Chili, Pérou, Burkina Faso, Belgique
- C. Indonésie, Chine, Le Saint-Siège du Vatican, Irlande, Canada
- D. Chili, Le Saint-Siège du Vatican, Malte, Nicaragua, Salvador

Le Chili, Le Saint-Siège du Vatican, Malte, le Nicaragua et le Salvador sont les seuls pays au monde où l'avortement est interdit sans aucune exception. Les femmes qui y ont recours ainsi que le personnel médical impliqué peuvent donc être poursuivis en justice et être condamnés à des peines de prison.

7. un mariage forcé peut être :

- A. Un mariage organisé par les parents entre deux personnes de plus de 18 ans.
- B. Un mariage où les femmes sont forcées de porter une robe.
- C. Un mariage où au moins une des personnes a moins de 18 ans.
- D. Un mariage où au moins une des personnes n'est pas consentante.

Le mariage forcé est l'union de deux personnes, peu importe l'âge qu'elles ont, dont l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement au mariage. Les Nations unies ont reconnu que tout mariage avant 18 ans constitue un mariage forcé : un enfant n'a pas la maturité suffisante pour donner un consentement libre et éclairé.

8. Souvent, les femmes et les filles éprouvent des difficultés à exercer leurs droits sexuels et reproductifs car :

- A. Elles vivent loin des centres de santé et leur famille.
- B. Elles n'ont pas assez de ressources financières pour payer les visites médicales ou les médicaments.
- C. Elles ne sont pas inscrites sur les listes électorales.
- D. Elles ne savent pas que ces droits existent.

9. Laquelle de ces propositions est fausse ?

A. En Iran, le témoignage d'un homme devant un tribunal a deux fois plus de valeur que le témoignage d'une femme.

B. Une femme sur 10, en couple, est victime de violence conjugale en France.

C. En Colombie, ce sont 17 % des femmes qui sont victimes de ce type de violence.

D. En Belgique, 2 viols sont commis chaque jour.

E. Environ 70 % des femmes tuées par violence le sont par leur partenaire.

En Belgique, 7 viols ont lieu chaque jour. Réponse A : En Iran, le Code pénal précise que le témoignage livré par une femme devant un tribunal a deux fois moins de valeur que celui d'un homme. Si une femme signale qu'elle a été victime de violences, son seul témoignage ne suffira pas. Il lui faudra le témoignage de plusieurs « hommes honnêtes » et deux fois plus de témoignages si tous les témoins sont des femmes.

10. Qu'a dit Simone de Beauvoir, grande féministe du 20e siècle ?

A. « On ne naît pas femme, on le devient. »

B. « Dans ma génération, on n'a pas besoin d'être féministe. »

C. « Une femme sans parfum est une femme sans avenir. »

D. « Les hommes sont des femmes comme les autres. »

« On ne naît pas femme, on le devient » est la phrase la plus connue de l'ouvrage *Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir. Elle y réalise une étude de la condition féminine afin de démontrer à quel point l'image de la femme est façonnée par les mentalités. La célèbre phrase exprime l'idée qu'il n'y a pas de nature féminine préétablie qui puisse justifier la ségrégation des sexes. Le genre est donc le résultat d'une construction sociale et culturelle, contrairement au sexe qui est biologique, inné. B « Dans ma génération, on n'a pas besoin d'être féministe » : Carla Bruni C. « Une femme sans parfum est une femme sans avenir » : Coco Chanel D. « Les hommes sont des femmes comme les autres » : Groucho Marx, acteur et humoriste américain

11. Que doit faire le gouvernement par rapport aux droits sexuels et reproductifs ?

A. Le gouvernement n'a rien à voir avec les droits sexuels et reproductifs.

B. Le gouvernement devrait prendre des décisions sur le nombre d'enfants que les familles peuvent avoir.

C. Le gouvernement a l'obligation, selon les lois internationales, d'assurer que toutes les personnes aient accès aux soins et à l'information concernant les droits sexuels et reproductifs sans discrimination, menace ou contrainte.

D. Le gouvernement devrait acheter des contraceptifs pour tout le monde.

Selon les textes internationaux, aucun gouvernement ne devrait pouvoir contrôler ou limiter les choix des hommes et des femmes en matière de sexualité et de reproduction.

12. Laquelle de ces propositions est fautive ? En Belgique :

A. 40 % des plaintes déposées pour viols débouchent sur une condamnation.

B. La loi autorise le mariage entre deux personnes du même sexe depuis 2003.

C. La loi condamne et sanctionne toutes les pratiques de mutilations féminines génitales depuis 2001.

D. L'avortement est partiellement dépénalisé depuis 1990

En Belgique, seuls 4 % des plaintes pour viol se soldent par une condamnation contre une moyenne de 14 % en Europe. La plupart du temps, les violeurs ne sont pas identifiés ou nient les faits, menant à la fermeture du dossier faute de preuves. De plus, les policiers manquent de formations sur les violences liées au genre et l'accompagnement psychologique et juridique des victimes tout au long de la procédure n'est pas toujours réalisé correctement.